

## La protection sociale en Tunisie

*La protection sociale constitue, depuis l'indépendance, un choix stratégique majeur. Par touches successives, tenant compte des possibilités économiques du pays, un dispositif d'envergure a été progressivement mis en place sur les plans légal, réglementaire et institutionnel.*

*Ce système a permis un élargissement continu de la population bénéficiaire, avec ou sans contribution, offrant une couverture sociale diversifiée couvrant aussi bien la retraite, les accidents de travail, les allocations familiales que l'assurance maladie.*

*Le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en dresse un état des lieux significatif comme le révèle le flash publié récemment par l'Institut National de la Statistique (INS) dont nous publions ci-après de larges extraits en tant qu'article de référence du Forum Ibn Khaldoun pour le mois de mars 2026 compte tenu de la richesse des données fournies.*

---

### Extrait du flash de l'INS sur l'Etat des lieux de la Protection sociale à travers le RGPH 2024

La protection sociale en Tunisie s'articule historiquement autour d'une double composante.

D'une part, des régimes assurantiels contributifs, administrés par les principales caisses de sécurité sociale - la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) - couvrant légalement la quasi-majorité de la population occupée sur le marché du travail.

D'autre part, un ensemble de programmes non-contributifs de nature assistancielle, au premier rang desquels le programme Amen Social, qui constitue le socle de l'action publique en matière de réduction de la pauvreté et de lutte contre les inégalités.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2024) représente une opportunité majeure pour mettre en relief les avancées réalisées en matière de couverture sociale et maladie depuis le dernier RGPH réalisé en 2014.

#### I. CARTOGRAPHIE DE LA COUVERTURE SOCIALE EFFECTIVE EN TUNISIE (18 ANS ET PLUS)

Les résultats du RGPH 2024 montrent que la population occupée effectivement couverte par un régime contributif de sécurité sociale s'élève à 2,43 millions de personnes, soit 66,3% de l'ensemble des actifs occupés âgés de 18 ans et plus.

Ce taux marque une progression de 1,7 point de pourcentage par rapport au taux qui prévalait en 2014 (64.6%).

Tableau : Taux de couverture sociale effective selon le sexe (RGPH 2024).

	masculin	Féminin	Total
Population occupée effectivement couverte en milliers	1578.4	848.2	2426.6
Population active occupée en millier	2467.5	1194.5	3661.7
Taux de couverture effective ou de cotisants actifs en %	64.0	71.0	66.3

Une différence notable apparaît entre les sexes :

- Chez les hommes, 1,58 million d'actifs occupés sont effectivement couverts, soit un taux de couverture de 64,0%.
- Chez les femmes, 848,2 mille actives occupées sont couvertes, représentant un taux de 71,0%.

### TAUX DE COUVERTURE SOCIALE EFFECTIVE SELON LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION

L'analyse par groupe d'âge révèle une trajectoire en forme de U inversé du taux de couverture sociale effective. Les jeunes de 18 à 29 ans enregistrent les niveaux les plus faibles de couverture sociale effective (46,7 %), en particulier les hommes (38,2%), traduisant leur forte exposition à des emplois précaires et informels. Cette situation s'explique par le fait qu'en début de carrière, les jeunes sont plus enclins à accepter des premiers postes peu décents, souvent dépourvus de couverture sociale, privilégiant d'avantage l'accumulation d'expérience et la recherche d'opportunités futures plutôt que la stabilité professionnelle immédiate.

### APPROCHE GÉOGRAPHIQUE ET TERRITORIALE DU TAUX DE COUVERTURE SOCIALE EFFECTIVE

L'analyse territoriale des taux de couverture sociale fait ressortir des contrastes marqués entre les gouvernorats.

Carte du taux de couverture sociale selon les gouvernorats (%) – RGPH 2024

Gouvernorats	Effectifs en milliers	En %
Tunis	259.1	74.5
Ariana	166.3	72.9
Ben Arous	192.6	77.6
Manouba	98.0	70.7
Nabeul	203.8	66.4
Zaghouan	51.9	76.2
Bizerte	137.7	72.4
Béja	61.6	62.7
Jendouba	55.0	62.21
Le Kef	41.2	65.2
Siliana	36.9	59.3
Sousse	184.9	71.7
Monastir	151.9	71.6
Mahdia	75.5	57.5
Sfax	220.9	67.1
Kairouan	782.0	49.1
Kasserine	61.8	53.8
Sidi Bouzid	57.1	47.7
Gabes	65.4	58.5
Médenine	85.9	56.8
Tataouine	22.5	56.7
Gafsa	64.8	68.2
Tozeur	20.5	53.1
Kébili	29.3	54.8
National	2426.6	66.3

**COUVERTURE SOCIALE EFFECTIVE SELON LE LIEU DU TRAVAIL  
ET LE STATUT DANS LA PROFESSION : PRINCIPAUX RÉSULTATS**

L'analyse des résultats du RGPH 2024 met en évidence des contrastes très nets selon le lieu de travail.

Dans le secteur public, la couverture est universelle : l'ensemble des travailleurs, hommes comme femmes, est affilié à un régime obligatoire de sécurité sociale. Les grandes entreprises privées affichent également des taux élevés, avec plus de 82,0% de salariés affiliés à la CNSS.

En revanche, dans les petits ateliers privés, la protection chute à moins d'un sur deux, et la situation est encore plus préoccupante dans l'agriculture et l'ambulante, où la couverture ne dépasse pas un tiers des actifs. Les écarts entre les sexes y sont particulièrement marqués: seules 13,2% des femmes travaillant dans l'agriculture et 19,8% des femmes ambulantes bénéficient d'une affiliation. Lieu du travail

L'examen par statut dans la profession renforce ce constat. Le salariat apparaît comme le principal vecteur d'intégration aux régimes de sécurité sociale, avec un taux de couverture de 70,8 % et un avantage net pour les femmes salariées (76,0 % contre 67,7% pour les hommes).

Les indépendants sont beaucoup plus fragiles, puisque seuls 54,4 % sont affiliés, avec une proportion encore plus faible chez les femmes (45,4 %). Les aides familiaux demeurent les plus exclus, avec une couverture résiduelle de 23,5 % en moyenne et 18,8% pour les femmes.

## CARTOGRAPHIE DE

### LA COUVERTURE MALADIE EN TUNISIE

Le recensement montre que près de huit Tunisiens sur dix (82,1 %) disposent d'une couverture maladie, qu'elle soit contributive ou assistancielle, tandis qu'environ 2,1 millions de personnes, soit 17,9% de la population, restent totalement non couvertes.

La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) constitue le vecteur principal de l'offre de couverture maladie en Tunisie, dans la mesure où elle permet de couvrir plus de 7,4 millions de personnes, soit 61,4 % de la population.

Le programme Amen Social représente 18,2 % de la couverture, dont 6,9 % pour carte de soin gratuit (l'AMGI) et 11,3 % pour carte de soins à tarif réduit (l'AMGII), tandis que les mutuelles et autres dispositifs ne concernent que 2,5 %.

L'analyse par sexe révèle que les femmes sont globalement mieux protégées, avec un taux de couverture de 86,9 % contre 77 % pour les hommes, ces derniers étant proportionnellement plus nombreux à rester en dehors de tout système de couverture (22,9 % contre 13,0 % pour les femmes).

Tableau Répartition de la population selon les différentes formes de couvertures maladie en Tunisie

Formes de couverture	Masculins en milliers	Masculins en %	Féminins en milliers	Féminins En %	Total en milliers	Total en %
CNAM	3479,9	58.9%	3872.4	63.8%	7352.3	61.4%
AMGI	320.0	5.4%	508.9	8.4%	828.9	6.9%
AMGII	599.7	10.1%	757.5	12.5%	1357.2	11.3%
Mutuelles et autres	152.8	2.6%	137.0	2.2%	289.8	2.5%
<b>Couverture maladie</b>	<b>4552.4</b>	<b>77.0%</b>	<b>5275.8</b>	<b>86.9%</b>	<b>98218.2</b>	<b>82.1%</b>
<b>Population non couverte</b>	<b>1353.8</b>	<b>22.9%</b>	<b>790.0</b>	<b>22.9%</b>	<b>2143.8</b>	<b>17.9%</b>

NB : Le chiffre de la couverture maladie pour toutes les rubriques comprend les ouvriers de droit et les ayants droits

## II. LE TRANSFERT MONÉTAIRE PERMANENT (TMP) DE L'AMEN SOCIAL : COUVERTURE NATIONALE ET PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES

Le TMP qui consiste en des transferts monétaires permanents mensuels de 260 DT ciblant les déciles les plus pauvres de la population tunisienne, constitue le fer de lance des programmes assistanciers de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté.

Le nombre total des bénéficiaires du TMP aurait atteint 346,3 mille se répartissant entre 194,3 mille hommes (56,1%) et 152,0 mille femmes (43,9%). Cela correspond à un peu moins de 9% des ménages tunisiens comptant au moins un membre bénéficiaire du transfert.

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU TMP SELON LES DISTRICTS

Le district 3 vient en tête avec une proportion de l'ordre 29,2% de l'effectif total des bénéficiaires, propulsé par un ciblage favorisant certains gouvernorats de l'Ouest qui enregistrent des niveaux de pauvreté ostensiblement élevés, notamment Kairouan et Kasserine.

Le niveau le plus faible a été constaté pour le cas du district 5 où la proportion s'est située au niveau de 11,1%.

Districts	gouvernorats	Effectifs des bénéficiaires (en 1000)	Proportion des bénéficiaires
District 1	Bizerte, Béja, Jendouba, et Le Kef	73.4	21.2%
District 2	Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba, Zaghouan et Nabeul	59.9	17.3%
District 3	Sousse, Mahdia, Kairouan, et Kasserine	101.1	29.2%
District 4	Sidi Bouzid, Sfax, Gafsa, et Tozeur	73.4	21.2%
District 5	Gabes, Médenine, Tozeur et Kébili	38.5	11.1%
TOTAL		346,3	100.0%

NB Tableau confectionné par le Forum Ibn Khaldoun

### III. L'ODD 1.3.1: PROPORTION DE LA POPULATION COUVERTE PAR AU MOINS UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Il s'agit d'un indicateur qui mesure la part de la population totale qui bénéficie d'une couverture effective par au moins un mécanisme de protection sociale, qu'il soit contributif (assurance sociale, retraites, assurance maladie, ...) ou non contributif (Programme de transfert monétaire du type TMP ou une pension sociale, etc.). Les calculs réalisés sur la base des données du RGPH 2024 situent l'ODD indicateur 1.3.1 aux alentours de 65.7% (62,9% pour les hommes et 68,4% pour les femmes), ce qui confirme une couverture globalement élevée au regard des standards régionaux, mais qui révèle encore des disparités de genre et souligne surtout l'ampleur des efforts à consentir pour garantir une protection universelle et inclusive, en particulier pour les jeunes, et particulièrement les travailleurs vulnérables évoluant au sein de l'économie informelle. »

---

Forum Ibn Khaldoun pour le développement le 5 mars 2026